



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 avril 2011

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL/FAX : 05.53.58.79.55

Le 12 Avril 2011

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Madame et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCAION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

LUNDI 18 AVRIL 2011 à 20 Heures 30 dans la salle de la Mairie.

Ordre du Jour :

Délibérations

- Vote des taxes directes locales pour 2011,
- Révision forfait mensuel consommations gaz locataires,
- Restauration des berges du Dropt (mitoyen sur 1100 m avec la commune de CAHUZAC),
- Modification de l'article 17 des statuts du SVS d'ISSIGEAC,
- Modification des statuts de la CCPI : Prise de compétence optionnelle « Action Sociale : Compétence accueil de loisirs »,
- Validation de l'itinéraire de promenades et de randonnée (PDIRR),
- Réouverture Chemin Rural de Mandacou : choix devis,
- Cimetières : choix devis définitifs.

Affaires Diverses

Le Maire,

THOMASSIN Huguette.

L'an **DEUX MILLE ONZE**, le **DIX-HUIT** du mois d'**AVRIL** à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 12 avril et sous la présidence de M^{me} Huguette THOMASSIN, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Etaient présents: Mme THOMASSIN Maire, M. ROUCHON 1^{er} adjoint, M. FRICOT 2^{eme} adjoint, Mme CHAPOTARD 3^{ème} adjoint, Mme UTEAU, M. GOMEZ, M. LEVIGNE, M. LUCIEN, M. TROUETTE, M. SCALABRE

Absents excusés ayant donné pouvoir: Mme UTEAU à Mme CHAPOTARD

Absents: M. THOMAS, M. TROUETTE

Mlle VEDRINES, secrétaire de mairie, a assisté à cette séance

Ordre du jour

Délibérations

- ✓ Vote des taxes directes locales pour 2011
- ✓ Révision forfait mensuel consommations gaz locataires
- ✓ Restauration des berges du Dropt (mitoyen sur 1100 m avec la commune de Cahuzac)
- ✓ Modification de l'article 17 des statuts du SVS d'Issigeac
- ✓ Modification des statuts de la CCPI : prise de compétence optionnelle « Action Sociale : Compétence accueil de loisirs »
- ✓ Validation de l'itinéraire de promenades et de randonnée (PDIRR)
- ✓ Réouverture chemin rural de Mandacou : choix devis
- ✓ Cimetières : choix devis définitifs.

Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30

Madame Christine CHAPOTARD, 3^{ème} adjointe, est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-verbal de la séance du 15 Mars 2011 est adopté à l'unanimité.

2011/10 VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2011

Mlle VEDRINES donne des explications au Conseil sur les méthodes de calcul des différentes taxes locales et des modifications qui sont intervenues depuis l'année précédente :

- ✓ Taxe d'habitation : 11,21 % une fraction du taux départemental 2010 a été ajoutée au taux communal et multiplié par un coefficient de 1,0340. En clair le département ne touchera plus le produit de la TH. La fraction restante a été transférée à la CCPI.
- ✓ Foncier bâti : 8,58 %
- ✓ Foncier non bâti : 25,22 %
- ✓ Cotisation foncière des entreprises (ex taxe professionnelle) : 17,85 %. Ce taux est calculé à partir du taux relais communal + fraction taux départemental et régional 2009 + taux de cotisation de péréquation 2009 x coefficient de 0,88074.

L'Etat a instauré un dispositif de fonds de garantie individuelle de ressources (GIR) afin de compenser les pertes et recettes de chaque collectivité après la réforme de la TP. Certaines communes sont ponctionnées, d'autres reçoivent une compensation. Pour notre commune la somme de 33 175 € sera prélevée.

En résumé si les taux précités sont retenus le produit des 4 taxes serait de 73 562 € compte tenu du prélèvement de 33 175 €.

A noter, les allocations compensatrices + les produits divers versés par l'Etat seraient de 24 027 € (9 420 € en 2010).

Les recettes prévisionnelles totales en 2011 seraient de 97589 € (recettes réelles en 2010 : 93 988€).

Mme le Maire propose donc au Conseil de voter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 11,21 %
- Foncier bâti : 8,58 %
- Foncier non bâti : 25,22 %
- Cotisation financière des entreprises : 17,85 %

Cette proposition est soumise au vote

Votants: 9 dont 1 procuration Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

2011/11 REVISION FORFAIT MENSUEL CONSOMMATIONS GAZ LOCATAIRES

Depuis le 01/01/2009 le forfait mensuel pour le gaz est de 40 €. Le prix du gaz ayant fortement augmenté et afin d'éviter aux locataires d'avoir un solde trop important à régler au mois de juin, Mme le Maire propose de relever ce forfait à 50 € au 01/05/2011

Cette proposition est soumise au vote

Votants: 9 dont 1 procuration Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

2011/12 RESTAURATION DES BERGES DU DROPT

En 2008, des travaux de la ripisylvie des berges (coupe arbres morts, sélection arbres) du Dropt ont été réalisés sous le couvert du Syndicat du Dropt. Il reste 1100 m de linéaire de berges à traiter (mitoyenneté avec la commune de Cahuzac. Le technicien de rivière a prévu un montant de 825 € de travaux restant à la charge de la commune après les différentes subventions.

Mme le Maire propose de programmer ces travaux en 2012.

Cette proposition est soumise au vote

Votants: 9 dont 1 procuration Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

2011/13 MODIFICATION DE L'ARTICLE 17 DES STATUTS DU SVS D'ISSIGEAC

M. FRICOT explique que le SVS a modifié l'article 17 de ses statuts. Il porte sur l'accueil des enfants des communes adhérentes et non adhérentes sur les sites d'Issigeac ou de Faux.

Cette proposition est soumise au vote			
<u>Votants: 9 dont 1 procuration</u>	Pour: 9	Contre: 0	Abstention: 0

2011/14 MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPI

La CCPI a modifié ses statuts en intégrant dans les compétences optionnelles (article 7 – II) la compétence « Actions Sociales : Accueil de loisirs sans hébergement ». Chaque commune adhérente à la CCPI doit se prononcer sur cette compétence.

Cette proposition est soumise au vote			
<u>Votants: 9 dont 1 procuration</u>	Pour: 9	Contre: 0	Abstention: 0

VALIDATION DE L'ITINERAIRE DE PROMENADES ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Cette délibération est ajournée. Un itinéraire passe sur un chemin privé dont le propriétaire n'a pas encore donné son accord à ce jour. Il y a également un problème avec une parcelle privée qui coupe le chemin rural au lieu-dit « *Les Chenevrières* ».

Mme le Maire a rendez-vous chez Maître GACHET le 19/04 pour étudier le dossier.

REOUVERTURE CHEMIN RURAL DE MANDACOU

Des travaux sont à réaliser pour rouvrir le chemin rural à Mandacou au lieu-dit « *Les Vignes* » afin de permettre aux agriculteurs d'accéder à leurs champs. Ils utilisaient jusque là un chemin privé qui n'est plus disponible.

Le chemin a été dégagé par les agriculteurs mais il faut maintenant l'aplanir et l'élargir. Trois devis ont été reçus :

- ✓ SAUVANET : 1 841,44 €
- ✓ GOURET : 2 320,00 €
- ✓ GRILHE : 1 722,24 €

Il est proposé de retenir le moins disant à savoir l'entreprise GRILHE.

Cette proposition est soumise au vote			
<u>Votants: 9 dont 1 procuration</u>	Pour: 9	Contre: 0	Abstention: 0

CIMETIERES : CHOIX DEVIS DEFINITIFS

Des devis ont été reçus pour la création d'un accès au cimetière d'Eyrenville côté agrandissement :

- ✓ PAULY : 11 699 € (accès, fourniture et pose du portail)
- ✓ MEHEUST : 5 910 € (accès, pose d'un portail)

Il est proposé de retenir l'entreprise MEHEUST.

Cette proposition est soumise au vote			
<u>Votants: 9 dont 1 procuration</u>	Pour: 9	Contre: 0	Abstention: 0

M. ROUCHON s'est renseigné auprès de Tridôme à Bergerac pour un portail. Le conseil a retenu le portail « Lord » pour un montant de 260 € environ.

Des devis ont été reçus pour la restauration de la chapelle au cimetière de Falgueyrat :

- ✓ MEHEUST : 4 224 €
- ✓ COMTE : 3 281 €

Il est proposé de retenir l'entreprise MEHEUST.

Cette proposition est soumise au vote			
<u>Votants: 9 dont 1 procuration</u>	Pour: 9	Contre: 0	Abstention: 0

Columbarium au cimetière d'Eyrenville : le Conseil décide de réaliser un columbarium de forme pyramidale de 5 cases de couleur rose lilas.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le cinéma de Castillonès « CINE 4 » a envoyé une demande de subvention. Le Conseil estime qu'il est important dans nos zones rurales d'avoir des établissements de ce type et propose d'allouer une subvention de 100 €.

Cette proposition est soumise au vote			
<u>Votants: 9 dont 1 procuration</u>	Pour: 8	Contre: 0	Abstention: 1

Aucune nouvelle demande n'a été acceptée.

Cette proposition est soumise au vote			
<u>Votants: 10</u>	Pour: 10	Contre: 0	Abstention: 0

AFFAIRES DIVERSES

● Logement communal d'Eyrenville

Mme le Maire a demandé un devis à l'entreprise VENDE pour réparer le mur de la cour du logement communal d'Eyrenville et dont l'enduit tombe dans le jardin voisin.

● Voirie communale

Estimatif des travaux routiers à réaliser pour un montant de 42 859 € ttc.

Mme le Maire doit rencontrer début mai Mme MORIZOT du Conseil Général pour étudier la possibilité de mettre des panneaux « PLAISANCE » d'entrée et de sortie d'agglomération sur la RD 25.

● Cérémonies du 8 Mai

10 H 00 Mandacou

10 H 30 Falgueyrat

11 H 00 Eyrenville

11 H 30 Vin d'honneur à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.